Conforme aux normes OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du Produit: Aqua Mix® High-Gloss Sealer

Code du Produit: Non Disponible

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Scellant

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/Adresse: Custom Building Products
Five Concourse Parkway, Suite 1900
Atlanta, GA 30328

Numéro de Téléphone: 1-(800)-272-8786

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de Téléphone d'urgence: INFOTRAC 1-800-535-5053 (Etats-Unis et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE (d) DE LA NORME 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM 2012)

Irritation des yeux	**Catégorie 2B**
Irritation/Corrosion cutanée	**Catégorie 2**

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE CONFORMEMENT A LA NORME OSHA HAZCOM2012

2.2a MOT INDICATEUR:
ATTENTION!

2.2b MENTION DE DANGER
Provoque une irritation des yeux
Provoque une irritation de la peau

2.2c PICTOGRAMMES DE RISQUE

2.2d AVERTISSEMENTS

i. PREVENTION	Porter des gants imperméables/vêtements de

	protection/protection des yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les fumées/vapeurs/brouillards. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
ii. INTERVENTION	En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et laver les avant réutilisation. En cas d'irritation de la peau: consulter immédiatement un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et facile à exécuter. Continuer à rincer. En cas d'irritation des yeux, consulter un médecin. En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et confortable pour respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un centre poison/ médecin. En cas d'ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
iii. ENTREPOSAGE	Entreposer dans un espace bien ventilé. Garder le contenant bien fermé.
iv. ELIMINATION	Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les règlementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

2.3a AUTRES DANGERS NON-CLASSÉS
Non Applicable

2.3b TOXICITÉ AIGUË INCONNUE
<1% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Section 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 MELANGES

Ce produit ne contient pas de "substances classifiées" ou de "produits chimiques dangereux" à signaler tel que défini par *OSHA Hazard Communication Standard,* 29 CFR 1910.1200.

Section 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
Peau:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlevez les vêtements et les souliers contaminés. Laver les

vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Inhalation: Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de malaise.

Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin ou un avis médical.

4.2 LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Peau:	Provoque une irritation de la peau. La manipulation peut provoquer un assèchement de la peau, un inconfort, une irritation, et une dermatite.
Inhalation:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion:	Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer un malaise et / ou une détresse, une nausée ou un vomissement.

4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Remarque pour le médecin: Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Traitements spécifiques: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'etiquette ou la fiche de données de sécurité).

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 INFLAMMABILITE

Inflammabilité: Non inflammable/non combustible selon les critères SIMDUT / OSHA HAZCOM2012

5.2 AGENTS D'EXTINCTION

5.2a. Agents d'extinction appropriés:
Traiter pour les matériaux environnants.

5.2b. Agents d'extinction non appropriés:
Non Disponible

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RESULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

5.3a. Produits de combustion:
Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

5.3b. Données sur les risques d'explosion:

i. Sensibilité au choc mécanique:
Non Disponible

ii. Sensibilité aux décharges statiques:
Non Disponible

5.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS ET LE PERSONNEL CONTRE LES INCENDIES

Demeurer avec le vent dans le dos. Porter un équipement de protection complète incluant la protection respiratoire (SCBA).

Section 6: MESURES CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Méthodes de confinement:	Ramasser tout produit utilisable. Ne pas déverser dans les égouts ou laisser s'ecouler dans les cours d'eau. Porter un équipement de protection individuel approprié (PPE).
Méthodes de nettoyage:	Evacuer les matériaux indésirables correctement en conformité avec les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRECAUTIONS POUR LA MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation:	Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf si recommandé par le fabricant. Eviter tout contact avec les yeux. Eviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les fumées/vapeurs/brouillards. Ne pas avaler.
Conseils généraux d'hygiène:	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter la protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, boire et fumer.

7.2 CONDITIONS POUR ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, INCLUANT TOUTE INCOMPATIBILITE

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer à température ambiante et garder les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

Section 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

Pas de données disponibles

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie: Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition (poussières en suspension, fumée, vapeur, etc.) en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.3a. Equipement de protection individuelle:

i. **Protection des yeux et du visage:** Porter une protection de oculaire approuvée [Lunettes de sécurité correctement ajustée contre la poussière ou les éclaboussures de produits chimiques au visage (ou masque facial)]

ii. **Protection de la peau:**

1. **Protection des mains:** Porter des gants imperméables, comme nitrile.

2. **Protection du corps:** Porter des vêtements de protection appropriée.

iii. **Protection des voies respiratoires:** Un NIOSH approuvé respirateur ou le visage de filtrage pièce, comme N95, est recommandé dans les zones mal ventilées ou lorsque les limites d'exposition admissibles peut être dépassée. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés selon les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme OSHA (29 CFS 1910.134) en matière de respirateurs et de la norme ANSI (Z88.2) en matière de protection respiratoire.

iv. **Mesures générales de santé et de sécurité:** A manipuler selon les pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles établies.

Section 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence (état physique, couleur etc.)	Liquide Blanc Laiteux
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	Non Disponible
pH	7.5 – 8.9
Point de fusion / Point de congélation	Non Disponible
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition	> 212°F (>100°C)
Point d'éclair	> 200°F (>93.3°C)
Taux d'évaporation (Eau=1):	Non Disponible

Inflammabilité:	Non inflammable/Non combustible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible
Pression de vapeur	Non Disponible
Densité de vapeur	Non Disponible
Densité relative / gravité spécifique	0.97 – 1.08 g/mL
Solubilité dans l'eau:	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non Disponible
Température d'inflammation spontanée:	Non Disponible
Température de décomposition:	Non Disponible
Viscosité (cps):	Non Disponible
COV	<90 g/L (<0.05% CARB COV)

Section 10: STABILITE AND REACTIVITE

10.1. REACTIVITE
Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITE CHIMIQUE
Stable dans les conditions normales d'entreposage. Garder au sec.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES
Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS A EVITER
Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES
Acides forts et Oxydants forts.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX
La décomposition peut produire des oxydes de carbone.

Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:
Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation et ingestion

11.2. SYMPTOMES LIES AUX CARACTERISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES

Yeux: Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Peau: Provoque une irritation de la peau. La manipulation peut provoquer un assèchement de la peau, un inconfort, une irritation, et une dermatite.

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer un malaise et / ou une détresse, une nausée ou un vomissement.

11.3. EFFETS DIFFERES ET EFFETS IMMEDIATS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION A COURT ET A LONG TERME

A COURT TERME	
Corrosion/Irritation cutanée:	Provoque une irritation de la peau
Dommage/Irritation grave oculaire:	Provoque une irritation des yeux
Sensibilisation des voies respiratoires:	Non Classés
Sensibilisation de la peau:	Non Classés
Exposition unique - STOT:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
Danger d'aspiration:	Non Classés
A LONG TERME	
Cancérogénicité:	Non Classés
Mutagénicité des cellules germinales:	Non Classés
Toxicité pour la reproduction:	Non Classés
Exposition Répétée –STOT:	Non Classés
Effets Antagonistes/Synergiques	Non Classés

Section 12: INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. ECOTOXICITE
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou dans les cours d'eau

12.2. PERSISTANCE ET DEGRABILITE
Non Disponible

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION
Non Disponible

12.4. MOBILITE DANS LE SOL
Non Disponible

12.5. AUTRES EFFETS NEFASTES
Non Disponible

Section 13: ELIMINATION

13.1. METHODE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS
Eliminer produit et contenant dans le respect des les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

13.2. AUTRES METHODES D'ELIMINATION RECOMMANDEES
Non Disponible

Section 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DOT (Etats-Unis)	TMD (CANADA)	IATA
NUMERO ONU: Non Réglementé	**NUMERO ONU:** Non Réglementé	**NUMERO ONU:** Non Réglementé
DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Non Réglementé	**DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:** Non Réglementé	**DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:** Non Réglementé
CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES): Non Réglementé	**CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES):** Non Réglementé	**CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES):** Non Réglementé
GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A): Non Réglementé	**GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A):** Non Réglementé	**GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A):** Non Réglementé

En résumé: Produit non réglementé selon DOT/TMD et autres règlements de transport.

14.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
Non Disponible

14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC
Non Disponible

14.3. PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

15.1. REGLEMENTATION CONCERNANT LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT / MESURES LEGISLATIVES SPECIFIQUES POUR LE PRODUIT CHIMIQUE

Canada: Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits dangereux.

Etats-Unis: Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) HazCom 2012

15.2. INFORMATION FEDERALE POUR ETATS-UNIS:

	SARA TITRE III			
INGREDIENTS	**SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS)**	**SECTION 304 EHS RQ (LBS)**	**CERCLA RQ (LBS)**	**SECTION 313 (TRI)**
AUCUN	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé

15.3. DU DROIT DE SAVOIR LOIS LISTES POUR LES ETATS-UNIS

Proposition 65 de la Californie:	**AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des

	agents chimiques, y compris acétaldéhyde, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et oxyde d'éthylène identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.
Du "Droit de Savoir" pour autres listes états des Etats-Unis:	Eau: **CAS#7732-18-5** Polymère Acrylique: **CAS# N/A** Propylène glycol phényléther: **CAS#770-35-4** Diéthyle éther glycol monobutylique: **CAS#112-34-5**

15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Ingrédient	Etats-Unis TSCA	Canada LIS/LES
TOUTES	Oui	LIS

15.5. CLASSEMENT NFPA ET HMIS:

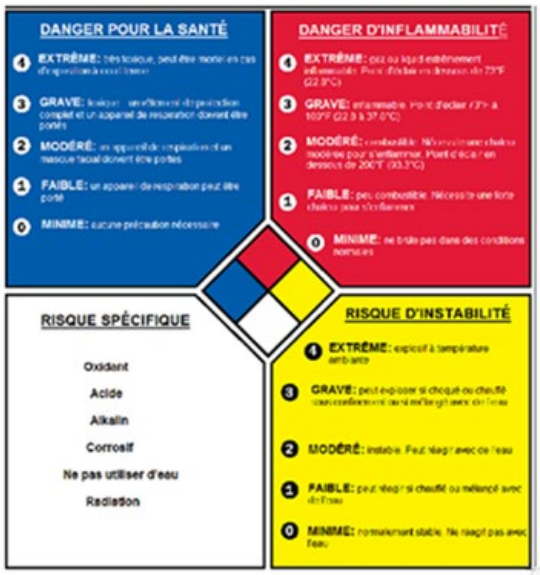

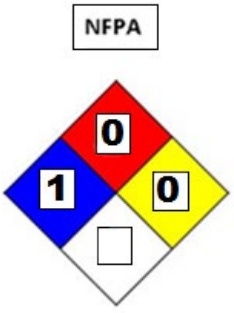

Indice De Danger	
4	Danger Sévère
3	Danger Sérieux
2	Danger Modéré
1	Danger Faible

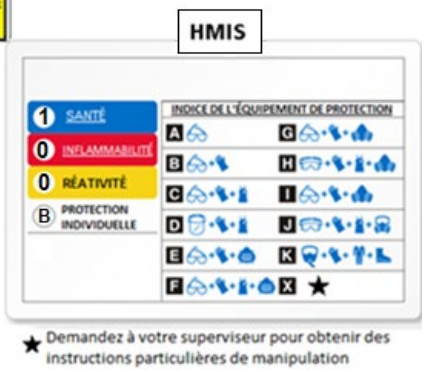

15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCEROGENES:

CP65	Proposition 65 de la Californie
OSHA (O)	Occupational Safety and Health Administration (OSHA – Direction Générale de la Sécurité et de la Santé au Travail)
ACGIH (G)	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

	• A1 – Agent cancérogène pour les humains – Confirmé • A2 – Agent cancérogène pour les humain - Soupçonné • A3 – Agent cancérogène pour les animaux • A4 – Ne peut pas être classé comme cancérogène pour les humains • A5 – N'est pas soupçonné comme cancérogène pour les humains
CIRC (I)	Centre International de Recherche sur le Cancer • 1 – L'agent (mélange) est cancérogène pour les humains • 2A – L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les humains: il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire. • 2B – L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire. • 3 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'humain • 4 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérogène pour l'humain.
NTP (N)	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie) • 1 – Connus pour être cancérogène • 2 – Raisonnablement anticipé d'être cancérogène

Section 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Date de Préparation: 19 Juillet 2016

Version: 1.3

Date de Révision: 7 Juillet 2023

Clause de non-responsabilité: Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif pouvant être causé par une exposition à la silice contenue dans nos produits**.**

Préparé par:

Custom Building Products
Téléphone: (800)-272-8786
www.custombuildingproducts.com

Fin de la Fiche de Données de Sécurité